

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 237-2019
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.285

Déposée le: 10.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Tester les radars antibruit

Le Conseil-exécutif est prié d'étudier la possibilité de tester à l'échelle du canton de Berne des radars antibruit pour traquer les nuisances sonores excessives sur les routes.

Développement :

Le bruit excessif causé par certaines voitures importune une partie grandissante de la population – en particulier dans les villes. Ces nuisances sonores désagréables ne sont pas toujours liées à des vitesses excessives des automobilistes ou des pilotes de deux-roues motorisés, puisqu'ils sont aussi parfois observés dans des quartiers où la vitesse est limitée à 30 km/h. D'après certaines enquêtes, en Suisse, près de 1,1 million de personnes seraient exposées à un bruit du trafic dépassant les limites admises.

L'Office fédéral de l'environnement a récemment testé un dispositif de radar antibruit sur des routes fréquentées par des automobilistes et des motards. Ce dispositif suscite un intérêt grandissant en Suisse, puisque des interventions parlementaires réclamant de tester des radars antibruit ont été déposées dans plusieurs parlements cantonaux. Certes, ces dispositifs sont encore

perfectibles car ils ne permettent pas encore de lire les plaques d'immatriculation des véhicules incriminés. Par ailleurs, les bases légales manquent pour pouvoir systématiquement amender les automobilistes et les motards provoquant des nuisances sonores excessives. N'empêche : en testant en différents endroits du canton de tels radars antibruit, le canton de Berne donnerait un signal fort à la population excédée par ces incivilités désagréables.

Destinataire

- Grand Conseil